

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER - M. GAUDEFRY -- M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absent excusé : M. GILANT (procuration à Mme BRICHEZ)

Secrétaire de séance : M. GAUTIER

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 21 juin 2016 ;
 - Vu la réunion après enquête publique qui s'est tenue en Mairie le 27 septembre 2016 ;
 - Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être approuvé ;
 - ↳ **décide, à l'unanimité,** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme
 - ↳ **dit** que la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal habilité du Département.
- Eric LANTHIEZ, intéressé à l'affaire, avait quitté la salle et n'a pas participé au vote.*

2. Avis favorable est émis à l'encaissement :

- d'un chèque de 38,00 € sur le Trésor Public, en règlement d'un excédent de versement sur la taxe foncière
- d'un chèque de 266 € dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris de Picardie.

3. Le Conseil Municipal :

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 34/2011 du 22 juillet 2011, aux termes de laquelle le Conseil a émis un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n° 53, lieudit « La Pâturage », d'une contenance de 6 906 m², sise à Hondainville, au prix de 35 000 €, et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Thelle
 - **Considérant** qu'à ce jour cette acquisition n'a pas été réalisée
 - **à l'unanimité, décide d'annuler** la délibération n° 34/2011 du 22 juillet 2011.

4. La décision modificative au budget N° 3 est adoptée ; Elle prévoit l'ouverture d'une opération (travaux de réhabilitation - achat de mobilier), dotée de 18 000 €, pour une éventuelle ouverture de classe à la rentrée 2017 et divers réajustements.

5. L'Assemblée sollicite, au titre de la programmation 2017, une subvention de 69 840,00 €, au taux de 36 %, auprès du Conseil Départemental, pour la requalification de voirie de la rue du Château Vert. L'estimation des travaux se monte à 194 000 € HT.

Michèle BRICHEZ, intéressée à l'affaire, avait quitté la salle après avoir confié la présidence à M. HUGUET et n'a pas participé au vote.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ **Mme BRICHEZ** présente ses remerciements à toutes les personnes (élus et personnel communal) qui ont organisé la cérémonie et le vin d'honneur du 10 novembre ainsi qu'à tous les participants. Mme **DRICI** remercie également tous les collègues qui lui ont apporté leur aide.

✓ Un nouveau barème des taux communaux a été instauré par le Conseil Départemental à compter de 2017. Le taux communal appliqué à Hondainville sera de 36 % au lieu de 31 % précédemment. Le taux maximal est de 44 %, le taux minimal de 20 % et le taux communal moyen de 35,90 %.

Plusieurs mesures ont été adoptées, parmi lesquelles l'arrêt de la délivrance automatique des dérogations pour démarrage anticipé des travaux, la prise en compte de l'enfouissement des réseaux secs, diminution de 40 % à 20 % pour les travaux de renforcement des canalisations d'eau potable.

✓ Le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Hermes et Environs sera appelé à se prononcer, le 21 novembre prochain, sur des demandes de subvention (Conseil

Départemental et DETR) concernant le renforcement de la canalisation d'eau de la rue du Château Vert en fonte ductile de \varnothing 100 mm.

✓ **Point sur les travaux :**

- **Voirie** : Les travaux sont bien avancés. Aucun problème particulier n'a été rencontré lors de leur réalisation. Ils devraient se terminer dans une dizaine de jours.

- **MAM** : Les travaux de peinture sont en cours. Les revêtements de sol devraient être posés la semaine prochaine. Le plombier doit encore poser quelques petits appareils.

- **Mare aux Butteaux** : De la terre provenant des travaux a été déversée au-dessus de la mare et étalée. La tonte pour les agents en sera grandement facilitée.

- Des souches ont également été enlevées derrière la STEP, sur le Chemin du Clocher et le terrain nouvellement planté afin de faciliter l'entretien.

✓ Un banc a été enlevé du verger pour être replacé devant l'Eglise.

Les miroirs de voirie sont commandés ainsi que la signalisation pour le parcours de santé.

Le banc de pierre donné par M. et Mme DELESTRÉE est posé en face du terrain de football.

Fait à HONDAINVILLE, le 14 novembre 2016

Le Maire,

Michèle BRICHEZ